

LÉNA-CGT

Texte Fondateur

3/4 juillet 2017



Cartographie :

Le syndicat des écoles nationales supérieures d'art en régions et à Paris dont la fonction est de défendre les écoles nationales et ses personnels entend fonctionner dans le cadre du réseau de l'enseignement artistique supérieur national.

Les 6 écoles nationales supérieures en région et les 35 écoles territoriales délivrent des diplômes identiques, les 3 écoles nationales supérieures parisiennes et l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles des diplômes d'école au même grade*, leurs revendications sont équivalentes le syndicat œuvrera à une harmonisation des enseignements, des métiers et des établissements.

À la suite de l'adhésion aux accords de Bologne les établissements nationaux sont devenus autonomes et le ministère s'est désengagé d'une expertise indispensable et de l'accompagnement des projets pédagogiques d'établissements ce qui aboutit à l'isolement des écoles.

Aujourd'hui se fait sentir le besoin d'un interlocuteur pour remédier à cet isolement et aborder les contenus et orientations pédagogiques.

Le syndicat se propose d'être cet interlocuteur et de constituer un lieu pour faire la synthèse des différents éléments et coordonner les actions.

Le syndicat considère l'ensemble des personnels comme une communauté de travail, un tout cohérent qui, malgré son apparente hétérogénéité, contribue à la qualité de l'enseignement et de la formation dans ces établissements.

Missions, objectifs, veille de ce nouveau syndicat

Le contexte de cette création d'un syndicat CGT national est celui d'une urgence, ses missions :

- S'assurer que les moyens nécessaires au maintien d'une pédagogie et d'une relation à l'art contemporain exigeantes soient constants ou croissants ;
- Défendre les missions et le réseau du service public de l'enseignement supérieur d'art ;
- Défendre les intérêts matériels et moraux des agents qui y contribuent ;
- Établir des ponts entre écoles nationales et territoriales ;
- Réaffirmer et défendre l'équivalence des programmes entre nationales et territoriales dans le cadre du LMD.

Les objectifs du syndicat pour faire face aux carences du ministère sont :

- Réaffirmer la dimension inaliénable de la création artistique et veiller au respect de la singularité et l'autonomie de son enseignement ;
- Instaurer un Comité Technique des écoles d'art habilité à être consulté sur l'organisation des missions, l'organisation des écoles nationales supérieures d'art, les statuts des personnels et leur revalorisation, les textes règlementaires* ;
- Réaffirmer la légitimité de la représentation syndicale face aux entités ou personnes s'y substituant ;
- S'assurer que les représentants syndicaux élus dans les instances soient les interlocuteurs mandatés pour mener les négociations avec le ministère de la culture.
- Obtenir l'harmonisation et la valorisation des cadres d'emplois actuellement très inégalitaire.

La vigilance du syndicat s'appliquera à :

- Se défier de toute tentative de manipulation visant à dégrader la qualité et l'originalité des formations, de la création artistique et de leur rayonnement ;
- Veiller à la qualité et au volume des moyens dévolus par le Ministère à son enseignement supérieur d'art ;
- Rendre possible la circulation des informations et la transparence indispensable à la liberté de choix des personnels et des étudiants ;
- Veiller au respect des règles, au cadre d'emploi et à la qualité des relations humaines ;
- Rester critique et attentif face à l'entrée dans les écoles des fondations privées sous couvert de propositions pédagogiques subventionnées. Il sera particulièrement scrupuleux à la manière dont ces fonds privés viendraient à remédier aux carences de l'état en termes de financement des établissements et des projets pédagogiques et internationaux ;

Un modèle d'enseignement exemplaire.

En France, la place prépondérante du secteur de la création artistique est un facteur majeur de développement économique.

Le syndicat accompagnera la réflexion des écoles sur leur rôle face aux phénomènes de mondialisation notamment dans le cadre de leur rayonnement international. Il soutiendra leur capacité à diffuser la singularité de leur enseignement et à défendre l'altérité et la diversité de leurs contenus pédagogiques et de leur fonctionnement.

Dans l'éventail des propositions des écoles de la création, les écoles d'arts ont aujourd'hui une position très convoitée et concurrentielle : elles contribuent à une production de sens, à une formation à l'éclectisme, à l'invention, à l'innovation ; elles proposent une offre très large d'enseignements transversaux et pluridisciplinaires ; elles constituent une école de la subversion, un apprentissage de la dissidence, d'une démocratie culturelle et artistique en libre accès à tous.

Perspectives et revendications

Le syndicat souhaite réaffirmer l'importance de la structuration de cet enseignement en réseau, les écoles offrent un maillage du territoire qui permet d'affirmer l'enseignement de la création artistique comme un service public accessible à tous.

Il veillera à l'harmonisation des cadres d'emplois actuellement très disparates : cadre d'emploi et statuts des professeurs, des personnels pédagogique d'atelier technique, des personnels d'accueil, surveillance et magasinage, des personnels administratifs.

Il sera vigilant au respect des décrets régissant la vie et le fonctionnement des écoles et ce pour tous les agents quelques soient leur statuts.

Il défendra le principe d'équivalence des fonctions publiques d'état et territoriale, l'existence d'un même statut pour les différents cadres d'emploi.

Il souhaite défendre la possibilité de la mobilité des personnels au sein du réseau des écoles d'art.

Pour les étudiants, il défendra sans distinction l'égalité d'accès aux établissements du réseau des écoles d'art, il veillera au respect de l'harmonisation du système d'attribution des bourses dans l'enseignement supérieur.

Il défendra la création, l'évolution, la promotion de classes publiques préparatoires accessible au plus grand nombre dans l'optique d'une plus grande ouverture de l'enseignement supérieur de l'art et de la recherche et d'une lutte contre la discrimination.

Lutte contre la marchandisation des formations artistiques et culturelles.

Parce qu'il représente la collectivité nationale tout entière, l'État est seul en mesure de garantir les grands principes qui doivent guider les politiques culturelles :

La définition de règles communes et la mise en place de moyens humains et financiers autorisent la libre expression et la création artistique. Ces règles garantissent la transmission, la diffusion et la conservation de l'art et du patrimoine pour permettre la juste répartition des ressources entre les territoires, entre les artistes et entre les citoyens. Face aux récupérations et utilisations des enjeux de l'enseignement de l'art par des contingences locales, qui d'autre que l'État peut affirmer la primauté de l'intérêt national ? Face à la complexité des situations, LÉA-CGT œuvre pour interpeler le Ministère de la culture sur ses responsabilités d'expertise, et ses devoirs d'actions pour défendre et assumer un héritage national historiquement significatif.

* Écoles Nationales Supérieure d'Art en région, Cergy, Bourges, Dijon, Limoges, Nancy, Nice.

École Nationale de la Photographie, Arles

École nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris

École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Paris

École Nationale Supérieure de la Création Industrielle, Paris

*Pour information, le statut des enseignants des écoles d'architecture et le cadre de la recherche ont pu être négociés et revalorisés grâce au travail du comité technique.